

Avis adopté

Séance plénière du 12 avril 2023

Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement

Déclaration des groupes Environnement et nature & Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La perte d'autonomie liée au vieillissement est très peu ou pas anticipée en France. La promotion du bien vieillir devrait avoir comme première ambition d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé. Alors qu'en France, moins d'une personne sur deux (46 %) est en bonne santé à 65 ans contre 77 % en Suède.

Prévenir, c'est tout d'abord intégrer la démarche holistique de Santé globale « One Health » à toutes les étapes de la vie en tenant compte des aspects sanitaires, environnementaux, sociaux, médico-sociaux, dans une démarche transversale qui implique l'ensemble des acteurs publics, comme l'évoquent les préconisations 2 et 4.

Nous savons qu'en proposant une information complète et en mettant en place des outils dès le plus jeune âge, il est possible de limiter l'impact de la perte d'autonomie et en reculer l'âge moyen, aujourd'hui à 60 ans, soit plusieurs années avant le départ à la retraite envisagé ou actuel.

Une activité physique et sportive régulière, ainsi qu'une bonne alimentation dans un environnement sain tout au long de la vie peuvent le permettre.

Même si ce n'était pas le sujet de l'avis, nous soulignons que la perte d'autonomie ne concerne pas uniquement les plus âgés. Être jeune n'est pas toujours synonyme de bonne santé. Qu'en est-il de ces jeunes qui, suite à un accident ou au cours d'une longue maladie, se trouvent handicapés dans les gestes du quotidien ? Pour eux aussi, il faut penser la perte d'autonomie, les accompagner car alors la vieillesse commence bien plus tôt pour eux.

Perte d'autonomie qui doit également être pensée sous le prisme des personnes accompagnantes et soignantes, à majorité des femmes et des filles et donc plus exposées aux risques pesant sur les personnes aidantes, tel que le souligne cet avis. Aussi, rappelons-nous que le secteur de la santé est en tension, avec des sous-effectifs et un manque frappant de valorisation des métiers du care. Il en est de même et trop souvent des métiers du travail social et éducatif qui restent sous les radars de nos débats.

Il ne s'agit donc pas uniquement de « changer notre regard sur la place des vieux dans la société » mais bien de changer notre regard quant à la place des personnes en situation de perte d'autonomie et de handicap à tous les âges, tant dans l'espace public que dans la sphère privée. L'autonomie se pense par l'aménagement des territoires, des lieux de soins et de vie, par l'accompagnement (psychologique, administratif, etc.) et la formation.

En continuité de cet avis, sera traitée la question du financement de la perte d'autonomie, un sujet tout aussi important.

Nous remercions le rapporteur d'avoir pris en compte de nombreux amendements et en particulier ceux proposés par nos groupes. Nous remercions également le travail effectué.

Nos groupes voteront pour l'avis.